

## 1. Votations – Informations importantes

### • **Changement d'endroit du bureau de vote**

A partir de la prochaine votation du 28 septembre 2014, le bureau de vote sera ouvert le dimanche de 09h00 à 10h00, **au rez-de-chaussée de la Maison de Commune**, en lieu et place du hall des Ecoles. Nous vous remercions de prendre bonne note de ce changement.

### • **Rappel : comment voter ?**

Nous vous rappelons qu'il ne faut en aucun cas glisser votre carte de vote dans l'enveloppe de vote jaune. Les personnes qui commettent cette erreur voient leur vote annulé. **L'enveloppe jaune et la carte de vote (complétée par votre signature et votre date de naissance) doivent être glissées séparément dans l'enveloppe grise de transmission.**



La marche à suivre complète est indiquée au dos de l'enveloppe grise et vous pouvez également la consulter sur le site officiel du Canton de Vaud au moyen du lien suivant :

<http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/votations-et-elections/voter-mode-demploi/>.

Jusqu'au jour du scrutin à **10h00**, les votes peuvent être déposés, sous enveloppe de transmission, devant la Maison de commune, dans la boîte aux lettres prévue à cet effet. Le bureau de vote est ouvert le dimanche matin de 09h00 à 10h00. **Attention, les votes déposés après 10h00 ne sont plus pris en compte !**

Nous vous remercions de vous conformer à ces instructions.

## 2. Gestion des déchets

### • **Dépôt des ordures ménagères**

Nous vous demandons de bien vouloir déposer vos sacs poubelles le matin même du ramassage, au plus tard à 6h30, et non la veille de celui-ci, afin d'éviter que les sacs soient déchiquetés par les animaux et leur contenu éparpillé sur la voie publique.

Pour remédier à ce problème, nous encourageons les propriétaires d'immeubles à mettre à disposition de leurs locataires des containers à incinérables.

### • **PET et piles**

Nous vous incitons à ramener les bouteilles en PET et les piles, en priorité dans les commerces.

### • **Déchèterie de Praz-Libon**

Vous êtes nombreux à vous tromper de déchèterie en vous rendant à celle de la commune de St-Légier. Un plan de l'emplacement de la déchèterie de Praz-Libon est indiqué sur la circulaire que vous avez reçue en début d'année. Elle est également disponible sur le site internet [www.corsier-sur-vevey.ch](http://www.corsier-sur-vevey.ch). D'autre part, nous vous invitons également à respecter les horaires d'ouverture (privés et entreprises). D'avance merci.

### 3. 23<sup>ème</sup> édition de Corsier en Fête – Marché villageois

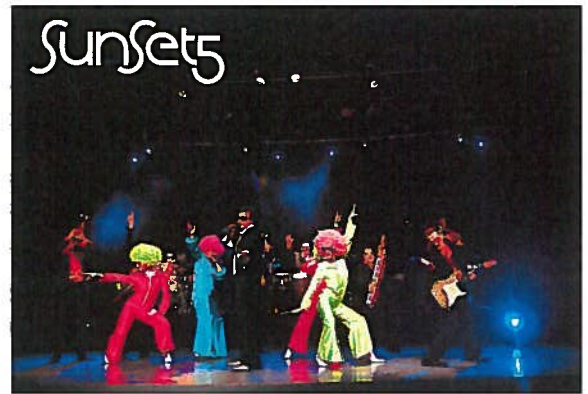
Le traditionnel marché villageois aura lieu le

**samedi matin 30 août 2014  
de 07h00 à 13h00.**

Diverses animations auront lieu sur la Place du Temple et dans la rue Centrale si le temps le permet. Ces endroits seront **fermés à la circulation à partir de 07h00 le matin-même.**

Pour la réservation des tables pour le marché et les inscriptions, vous pouvez prendre contact, avant le 27 août 2014 avec :

Mme Laila Volet  
Route des Deux-Villages 18  
1806 St-Légier  
Tél. 076.446.89.97  
[marche@corsierenfete.ch](mailto:marche@corsierenfete.ch)



Pour tous renseignements sur la 23<sup>ème</sup> édition de Corsier en Fête, qui aura lieu les

**vendredi 29 et samedi 30 août 2014**

vous pouvez consulter le site :

[www.corsierenfete.ch](http://www.corsierenfete.ch).

### 4. Course Charlie Chaplin

La Course Chaplin se réjouit de vous accueillir pour sa 32<sup>ème</sup> édition qui aura lieu le

**samedi 30 août 2014.**

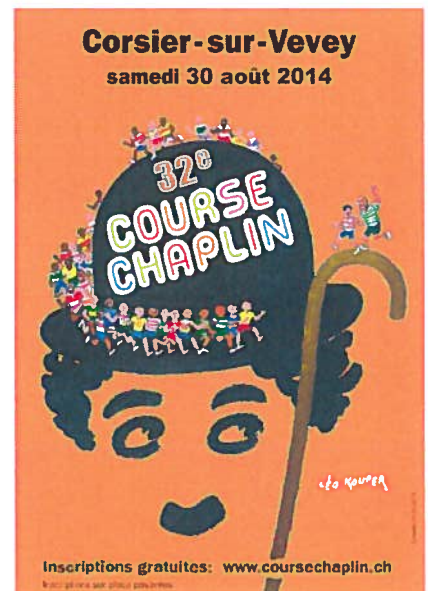
Pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, la finance d'inscription sera offerte à tous les coureurs qui s'inscrivent par internet jusqu'au 23 août (le jour de la course, les inscriptions seront payantes).

Inscriptions et informations sur le site : [www.coursechaplin.ch](http://www.coursechaplin.ch).



le samedi après-midi, la course engendrera la fermeture momentanée de certains tronçons du village, notamment lors du départ de la course des 3 km à 15h00 et du départ de la course des 11 km à 16h00.

Nous vous demandons de prêter une attention particulière à la signalisation qui sera mise en place ce jour-là et vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension.



### 5. Historique du Four banal

La construction du Four banal remonte à la fin de 14<sup>ème</sup> siècle, en 1382. Le four de Corsier se situe dans un bâtiment à part et se distingue ainsi des fours intégrés à la maison d'habitation.

Ici, le bâtiment se compose de deux parties. Le four même où l'on cuit le pain est voûté, en pierre plus précisément en molasse - c'est la solution la plus courante - et d'un petit local servant de boulangerie. En 1789, on décide de couvrir toute la surface de plancher pour éviter l'usure de la molasse.

Les fours communaux s'usaient rapidement et exigeaient de fréquentes réfections, on les refaisait même entièrement tous les 20 ou 30 ans. A Corsier, il est signalé trois reconstructions, en 1761, 1838 et 1848.

Après sa dernière restauration, en 1980, il est à nouveau utilisé deux ou trois fois dans l'année pour y cuire du pain et d'autres articles de boulangerie tels que : cuchaules, tresses, taillés, salées et pizzas qui sont vendus depuis quelques années par les Amis du Four Banal, alors qu'au début c'était la Société de Développement qui s'en occupait.

Nous vous rappelons que la **prochaine cuisson de pains des Amis du Four banal** aura lieu le

**samedi 21 juin 2014, puis lors de la fête villageoise.**